

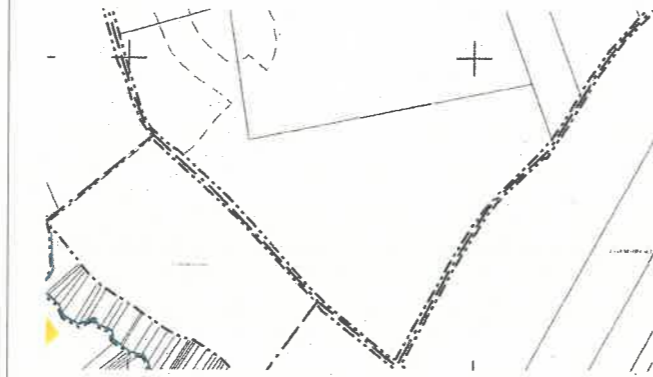
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS,  
AGRICOLES ET FORESTIER  
Séance du 13 juillet 2023

Dossier n°	PC 01033420D0002
Pétitionnaire	ENGIE PV SAINT-AUBIN
Objet	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol
Adresse du projet	Saint-Aubin

Vue aérienne



Extrait cadastral



**Description du projet**

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur une surface de 5,51 ha et la création de 3 postes de transformation, 1 poste de livraison et 1 conteneur de stockage.

Le terrain, objet du projet, se situe en zone UX (zone urbaine destinée aux activités de traitement des déchets) du PLU. Les centrales photovoltaïques étant considérées comme des constructions d'intérêt collectif, elles sont autorisées par le règlement du PLU. L'ensemble du projet respecte les prescriptions du règlement du PLU.

Le terrain d'implantation du projet se trouve sur un site autrefois utilisé comme centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et industriels. Depuis la servitude d'utilité publique sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société SUEZ RV NORD-EST a été modifiée par arrêté préfectoral du 12 juin 2023. Le projet est donc réalisable sur ce terrain.

Les services consultés lors de l'instruction de la demande de permis ont émis des avis favorables assortis de réserves. Seule, la DREAL a émis un avis défavorable au titre du porter à connaissance non fourni par le pétitionnaire. La régularisation est en cours.

Ce permis de construire est soumis à l'avis simple de la CDPENAF (art L.111-4 alinéa 2 et L. 111-5 du CU).

**Avis de la CDPENAF du 13 juillet 2023**

*Avis favorable à l'unanimité*

